

Société Publique Locale

**SPL G2D39**

Grand Dole Développement 39



## RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES

***EXERCICE 2024***

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39  
Place de l'Europe – 39100 DOLE  
RCS LONS-LE-SAUNIER 820 619 6090

Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20250925-DCC2025115-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2025  
Date de réception préfecture : 30/09/2025

## PREAMBULE

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa.* ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SPL G2D39. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration (les communes de Champvans, Saint-Aubin, Damparis et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura), leur représentant au sein de l'Assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupement qui en sont membres.

A travers ce rapport, il s'agit pour les élus de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat. Il doit être rédigé chaque année, et soumis à l'instance délibérante de la collectivité. Celle-ci doit alors se prononcer sur ce rapport, et un vote est par conséquent nécessaire.

## PARTIE 1 : LE RAPPORT DE GOUVERNANCE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

### 1. La présentation de la société

La SPL Grand Dole Développement 39 a été créée en avril 2016. Elle a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in house »).

Le siège social est situé Place de l'Europe, à Dole.

La société a pour objet la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction.

A cet effet, elle peut réaliser toute action concernant :

- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location ;
- La réalisation d'études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction, ainsi que des missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières...) nécessaires à ces opérations ;
- L'acquisition / démolition d'immeubles bâtis ou non bâtis ;
- L'exploitation, la gestion, le portage, l'entretien, la commercialisation, l'aménagement et la mise en valeur des terrains, bâtiments, ouvrages et équipements, en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur ;
- La promotion et l'animation du projet d'aménagement ;
- Le développement d'opérations liées à la maîtrise de l'énergie, à la rénovation et à la performance énergétique d'équipements publics, notamment les groupes scolaires.

### 2. L'actionariat et le capital social

La SPL Grand Dole Développement 39 disposait à l'origine d'un capital social de 350 000 €. Il a été procédé à une augmentation de son capital à hauteur de 200 000 €, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2018.

En 2019, les communes de Champvans et de Saint-Aubin sont devenues actionnaires de la SPL. Au 31 décembre 2021, le capital social est donc fixé à 550 000 €, réparti en 5 500 actions de 100 € chacune.

En 2023, la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura est entrée au capital de la Société et en 2024 la Commune de Damparis.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions
<b>Ville de Dole</b>	274 600 €	2 746
<b>CA du Grand Dole</b>	274 600 €	2 746
<b>Commune de Champvans</b>	200 €	2
<b>Commune de Saint-Aubin</b>	200 €	2
<b>CC Arbois Poligny Salins Cœur du Jura</b>	200 €	2
<b>Commune de Damparis</b>	200 €	2

<b>TOTAL</b>	<b>550 000 €</b>	<b>5 500</b>
--------------	------------------	--------------

### 3. La gouvernance

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 4 septembre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour l'unification des fonctions, en élisant Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE Président-Directeur général de la SPL Grand Dole Développement 39.

La société est composée de 6 actionnaires et de 11 administrateurs :

<b>Administrateurs</b>	<b>Actionnaire représenté</b>
Jean-Pascal FICHÈRE	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Gérard FERNOUX-COUTENET	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Stéphane CHAMPANHET	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Bernard GUERRIN	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Olivier MEUGIN	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Jean-Baptiste GAGNOUX	Ville de Dole
Mohamed MBITEL	Ville de Dole
Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Ville de Dole
Nathalie JEANNET	Ville de Dole
Laetitia JARROT-MERMET	Ville de Dole
Dominique MICHAUD	Assemblée spéciale

Les représentants à l'Assemblée Générale sont :

- Communauté d'Agglomération du Grand Dole : Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE ;
- Ville de Dole : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX ;
- Commune de Champvans : Monsieur Dominique MICHAUD ;
- Commune de Saint-Aubin : Monsieur Jean-Yves ROY ;
- Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura : Monsieur Dominique BONNET ;
- Commune de Damparis : Monsieur Michel GINIES.

Enfin, l'Assemblée spéciale prévue par les statuts de la Société Publique Locale, comprend un délégué de chaque collectivité ou groupement ne disposant pas de représentation directe au Conseil d'administration. Ainsi, Monsieur Dominique MICHAUD représente la Commune de Champvans, Monsieur Jean-Yves ROY représente la Commune de Saint-Aubin, Monsieur Dominique BONNET représente la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et Monsieur Michel GINIES représente la Commune de Damparis.

L'un d'entre eux est désigné mandataire de l'Assemblée spéciale et est chargé de la représenter lors des réunions du Conseil d'administration. Il s'agit de Monsieur Dominique MICHAUD.

#### 4. Les commissaires aux comptes et experts comptables

COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES		DUREE - MANDAT
Titulaire :  Suppléant :	Cabinet Alain Artaud et associés – Dole Mme Marie-Laure DESCOURVIERES – Besançon	6 ans

L'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2023 a renouvelé le mandat des commissaires aux comptes actuellement en fonction pour une durée de 6 ans.

La société Sémaphores Expertise a été désignée en qualité d'Expert-comptable de la SPL G2D39.

#### 5. Les statuts

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 25 avril 2016. Depuis cette date, ils ont fait l'objet de modifications par l'Assemblée générale extraordinaire des 3 septembre 2018 et 20 juillet 2021.

#### 6. Les réunions statutaires tenues

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois, aux dates suivantes :

Date	Ordre du jour	Présence
9 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concession de services et de travaux pour la réhabilitation et l'exploitation du Centre d'Activités Nouvelles en Pôle universitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAGD : 4/5</li> <li>Ville de Dole : 2/5</li> <li>Assemblée spéciale : 0/1</li> </ul>
23 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport sur le gouvernement d'entreprise, arrêté des comptes</li> <li>Mandat de travaux pour la création d'un groupe scolaire sur Biarne</li> <li>Mandat de travaux pour la création d'un groupe scolaire sur Rochefort-sur-Nenon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAGD : 4/5</li> <li>Ville de Dole : 3/5</li> <li>Assemblée spéciale : 1/1</li> </ul>
24 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avenant n°1 à la concession de services et de travaux pour la réhabilitation et l'exploitation du Centre d'Activités Nouvelles en Pôle universitaire</li> <li>Entrée au capital de la Commune de Damparis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAGD : 4/5</li> <li>Ville de Dole : 2/5</li> <li>Assemblée spéciale : 1/1</li> </ul>
30 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avenant n°3 au marché de partenariat et de performance énergétique</li> <li>Mission d'études concernant l'aménagement du site de Brevans (SICTOM)</li> <li>Mission d'études photovoltaïque sur les terrains de padel et tennis de Dole</li> <li>Information emprunt bancaire « Bar des sports »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAGD : 4/5</li> <li>Ville de Dole : 2/5</li> <li>Assemblée spéciale : 1/1</li> </ul>
12 novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avenant 3 au contrat de concession de travaux pour l'ALSH de Tavaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAGD : 5/5</li> <li>Ville de Dole : 2/5</li> <li>Assemblée spéciale : 1/1</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenant 3 à la concession de service pour la MJC et l'École d'Arts</li> <li>• Avenant 3 à la concession de travaux Halte-Garderie</li> <li>• Avenant 4 à la concession de travaux de la cuisine centrale</li> <li>• Avenants au contrat de concession de services Cœur de Ville et 25 grande rue</li> </ul>	
--	--	--

L'Assemblée Générale Ordinaire, pour approuver les comptes annuels 2023, s'est réunie le 24 juin 2024 afin de clôturer l'exercice social précédent et pour statuer sur toutes questions relatives aux comptes de cet exercice, à la date suivante. Les taux de présence étaient les suivants :

- Pour la CAGD : 1/1 ;
- Pour la Ville de Dole : 0/1 ;
- Pour la Commune de Champvans : 1/1 ;
- Pour la Commune de Saint-Aubin : 0/1 ;
- Pour la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura 0/1.

#### 7. La Commission d'Appel d'Offres

Bien que non-obligatoire aux termes des textes régissant le fonctionnement des Sociétés Publiques Locales, la SPL G2D36 a décidé de constituer une Commission d'Appel d'Offres pour certains dossiers. Durant l'année 2024, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une fois.

#### 8. Les rémunérations et avantages en nature des élus mandataires et de tous mandataire social

Néant.

#### 9. L'état des filialisations de la société

Néant.

## PARTIE 2 : LE RAPPORT FINANCIER DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 22 avril 2025 et a proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver et d'arrêter les comptes, et d'affecter le résultat net de l'exercice 2024. Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes le 12 juin 2025.

#### 1. La présentation des comptes annuels 2024

Les opérations de la société sont portées dans le cadre de contrats avec les Collectivités qui n'impactent pas au titre de leur exploitation le compte de résultat de la structure. Seuls les honoraires contractuels que la SPL facture aux opérations constituent les produits de la Société.

## Résultat SPL Grand Dole Développement

	2023	2024
<b>Résultat</b>	<b>61 353</b>	<b>81 238</b>
<b>Charges</b>	97 703	174 459
<b>Produits</b>	159 055	255 697

<b>Charges</b>	<b>97 703</b>	<b>174 459</b>
Frais généraux (CAC, Expert comptable, cotisations...)	22 095	52 582
Administration société (sedia - hors vie sociale)	26 954	27 196
Gestion de projets (sedia)	48 654	94 681

<b>Produits opérationnels biens en exploitation (concessions de travaux et de services)</b>	<b>30 078</b>	<b>31 904</b>
D0002 25 Grande rue	1 500	1 500
D0003 MJC Ecole d'art	3 685	3 000
D0004 Cuisine centrale	6 462	5 550
D0005 Halte garderie	2 485	2 150
D0006 ALSH Travaux	6 945	4 200
D1108 Cœur de Ville	9 000	12 000
D1123 Réhab.et exploitation CAN Dole		3 504

<b>Produits opérationnels opérations en travaux</b>	<b>113 234</b>	<b>215 590</b>
D0004 Cuisine centrale	6 628	1 456
D0006 Accueil loisirs	93	
D2029 St Aubin	12 356	5 554
D2031 Champvans	27 719	9 419
D2033 Création groupe scolaire Rochefort-sur-Nenon		19 642
D2035 Création groupe scolaire à Biarne		20 076
D0900 Ecoles	55 000	55 000
D1108 Cœur de Ville - Acquisitions et travaux	11 438	6 115
D1123 Réhab.et exploitation CAN Dole		51 049
D3023 Ancien Hôpital de Salins-les-Bains		47 280

<b>Résultat nouvelles opérations</b>	<b>0</b>	<b>1 200</b>
D0900 Ecoles		13 398
D1123 Réhab.et exploitation CAN Dole		-12 199

<b>Produits financiers</b>	<b>15 744</b>	<b>7 002</b>
Placements financiers	13 573	7 032
Différentiel de taux	2 171	-29

Les charges de fonctionnement sont composées principalement des honoraires d'administration de la SPL (CAC, Expert-comptable, cotisations) et de gestion de projet par SEDIA pour un montant total de 175 K€.

Les frais généraux ont connu une augmentation importante en 2024, essentiellement liée à la forte hausse de l'assurance RC liée aux travaux concomitants sur les écoles et le pôle universitaire : régularisation 2023 (+13k€), et appel 2024 (20k€) contre 7k€ annuel auparavant.

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	316 947		316 947	308 648
Constructions	26 922 753	1 972 902	24 949 851	5 402 678
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	394 805		394 805	9 158 036
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 634 505</b>	<b>1 972 902</b>	<b>25 661 603</b>	<b>14 869 362</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				28 869
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>1 502</b>		<b>1 502</b>	<b>590 790</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	603 910	45 037	558 873	255 332
Autres créances	3 387 448	1 365	3 386 081	820 953
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 570 732		1 570 732	1 684 296
Charges constatées d'avance (3)	124 226		124 226	21 846
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 667 815</b>	<b>46 402</b>	<b>5 621 414</b>	<b>3 402 087</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 302 320</b>	<b>2 019 304</b>	<b>31 283 016</b>	<b>18 271 449</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			117 414	

## Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	550 000	550 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-121 929	-183 282
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>81 238</b>	<b>61 353</b>
Subventions d'investissement	11 513 417	3 821 943
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12 022 726</b>	<b>4 250 015</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 192 836	10 106 311
Emprunts et dettes financières diverses (3)	85 487	60 547
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 165	252 209
Dettes fiscales et sociales	69 541	42 511
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	716 807	1 717 004
Autres dettes	671 814	515 427
Produits constatés d'avance	1 318 639	1 327 425
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>19 260 290</b>	<b>14 021 434</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 283 016</b>	<b>18 271 449</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	13 222 355	9 740 137
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 037 935	4 281 297
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 631 064	2 204
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**La trésorerie s'élève au 31 décembre 2024 à 1 570 732 €.**

Les capitaux propres au 31 décembre 2024 s'élèvent **12 022 726 €**. La forte hausse est liée à la perception importante des subventions d'investissement sur les écoles.

Le niveau d'endettement LT auprès des établissements de crédit est à 16 192 836 €.

**Sur ces bases, le résultat net de 2024 présente un excédent de 81 238 € contre 61 353 € en 2023.**

### Situation nette de la Société au 31/12/2024

Capital social	550 000 €
Report à nouveau	-121 929 €
Résultat de l'exercice	81 238 €
<b>Soit une situation nette de</b>	<b>509 309 €</b>

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	295 062 €	362 916 €	590 461 €	649 828 €	571 575 €	965 723 €
Produits d'exploitation	873 102 €	464 759 €	638 792 €	716 753 €	713 603 €	1 384 915 €
Charges d'exploitation	-96 237 €	459 737 €	660 945 €	681 348 €	667 961 €	1 132 122 €
Résultat d'exploitation	594 500 €	5 022 €	-22 153 €	35 405 €	45 642 €	252 794 €
Résultat financier	- 7 €	- 341 €	-6323 €	24 €	15 710 €	-355 656 €
Trésorerie nette	641 312 €	355 455 €	850 274 €	1 001 572 €	1 684 296 €	1 570 732 €
Capitaux propres	838 726 €	1 505 013 €	1 437 134 €	2 167 700 €	4 250 014 €	12 022 726 €

#### 2. Les dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

#### 3. Les liens financiers avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Par délibération en date du 18 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération a accordé une garantie d'emprunt à la SPL à hauteur de 50 % (opération Pôle universitaire) pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 563 000 € contracté auprès de la C Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 15 ans.

#### 4. Structure financière

Opération	Rémunération contractuelle SPL
Concessions Cœur de ville et autres.	3% des montants engagés 5% des loyers Plancher à 1500€ annuel par opération.
Ecoles	Forfait de 165 000€ en phase d'investissement puis résultat d'exploitation

### **PARTIE 3 : LE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE**

#### 1. Présentation de l'activité de l'exercice écoulé

Contrat	Concédant	Date	Rémunération SPL	Bilan
Concession de service 9 rue Sombardier	Ville de Dole	14/12/2016	3 000 € HT	Location en cours : MJC et l'Ecole des Beaux-Arts
Concession de service Cuisine centrale	Ville de Dole	02/03/2017	7 006 € HT	Location en cours avec le Syndicat Mixte de la Grande Tablée. Des travaux d'extension ont été réalisés en 2023.

Concession de service Halte-Garderie	Ville de Dole	28/03/2017	2 150 € HT	Location en cours avec la Ville de Dole pour la Halte-Garderie
Concession de travaux ALSH – ancien CE Solvay Tavaux	CAGD	11/06/2019	4 200 € HT	La location est en cours
Concession Cœur de Ville	Ville de Dole		19 615 € HT	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Grande Rue : location au « Delta »</li> <li>2. 44 et 48 Grande Rue : Location à Carrefour</li> <li>3. 15 Grande Rue : location au restaurant « l'ArtDoise »</li> <li>4. 7-9 Grande Rue : Location à la boulangerie Gros Lambert</li> <li>5. 22 Grande Rue : Ce local est acheté en copropriété avec Grand Dole Habitat depuis 2021. Des travaux ont été engagés fin 2022. Le locataire Cybercave a fait l'objet d'une liquidation judiciaire simplifiée à la fin de l'été 2024.</li> <li>6. 29 Grande Rue : Local également en co propriété, location à l'atelier Pluricréa depuis 2023.</li> <li>7. 25 rue Pointelin : le bâtiment a été loué courant 2023 à La Lisière une association d'artistes-artisanes</li> <li>8. 30 Grande Rue : acquisition avec Néolia et travaux 2023.</li> </ol> <p>3 locaux distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Restaurant La Romanée</li> <li>➤ Location à une maroquinière</li> <li>➤ Le dernier bâtiment est en cours de travaux pour une location prévue en octobre 2025.</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>9. Bar des sports Les travaux ont démarré en juin 2024 et terminés à l'été 2025. Un appel à projet a été publié.</li> </ol>
Mandat Création d'un pôle de santé et aménagement d'un accès à une zone d'aménagement à Champvans -	Commune de Champvans	02/12/2020	9 419 € HT	Les travaux ont débuté en 2022 et le pôle de santé a été livré fin 2023.
Mandat Création d'une maison médicale à Saint-Aubin	Commune de Saint-Aubin	09/03/2020	5 554 € HT	Le chantier a débuté en janvier 2022 et l'opération a été livrée au premier trimestre 2023. L'inauguration a eu lieu le 22 avril 2023.
MPPE – Rénovation de cinq groupes scolaires de la Ville de Dole	Ville de Dole	25/10/2022	55 000 € HT	Les travaux ont démarré au printemps et à l'été 2023 selon les groupes scolaires.

				Les travaux se sont poursuivis en 2024 et les quatre groupes scolaires ont été livrés à l'été 2024, conformément aux engagements de la SPL. La période d'exploitation a démarré au 1er septembre 2024.
Réhabilitation du Centre d'Activités Nouvelles en Pôle Universitaire – concession de services et de travaux	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	10/01/2024	54 553 € HT	Les travaux ont débuté en avril 2024 pour une livraison en août 2024, permettant d'assurer la rentrée universitaire début septembre pour les deux B.U.T.
Études en vue de la reconversion de l'ancien hôpital de Salins-les-Bains	Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	20/09/2023	47 280 € HT	Étude sur la reconversion de l'ancien hôpital de Salins-les-Bains. En effet, la Communauté de Communes envisage conjointement avec la Ville de Salins d'acquiescer l'ancien Hôpital de Salins-les-Bains, situé en périmètre UNESCO à proximité immédiate de la Grande Saline.
Étude photovoltaïque en vue de la couverture du terrain de Padel et du site du Tennis Club à Dole	Ville de Dole	30/06/2025	/	Etude opérationnelle pour la couverture photovoltaïque du terrain de padel et des terrains du Tennis Club de Dole (faisabilité et opportunité économique d'un projet en autoconsommation collective)
Création d'un groupe scolaire à Biarne	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	11/04/2025	20 076 € HT	Mandat de travaux pour l'extension de l'école de Biarne, avec le projet d'y intégrer 3 classes supplémentaires et des espaces périscolaires et restauration. Les travaux sont prévus à compter de l'été 2025 pour une livraison à l'été 2026.
Création d'un groupe scolaire à Rochefort-sur-Nenon	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	11/04/2025	19 642 € HT	Mandat de travaux pour l'extension de l'école de Rochefort-sur-Nenon, avec pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en conformité PMR du R+1 de l'école existante par l'installation d'un ascenseur,</li> <li>- Création de 3 classes supplémentaires,</li> <li>- Création d'espaces périscolaires et restauration dans un bâtiment à réhabiliter.</li> </ul> <p>Les travaux sont prévus à compter de l'été 2025 pour une livraison à l'été 2026</p>

## 2. Le marché d'AMO

La SPL a attribué le 21 décembre 2021 un marché d'AMO avec SEDIA pour une mission d'administration générale et de gestion opérationnelle des projets de la SPL G2D39 pour une durée de 2 ans reconductible expressément pour la même durée, soit 4 ans maximum.

## 3. L'état des relations avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

### • **Concession de travaux ALSH – ancien CE Solvay, à Tavaux**

Une concession de travaux d'une durée de 20 ans à compter de la réception du bâtiment a été signée le 17 juin 2019 pour la construction et le financement des travaux d'un bâtiment neuf en extension de l'ancienne salle de spectacle Solvay, la réhabilitation et le financement des travaux de l'ancienne salle de spectacle en ludothèque et de l'actuelle médiathèque. L'entretien, la maintenance et l'exploitation de l'ensemble immobilier est également inclus dans la concession.

La livraison des travaux a eu lieu en décembre 2020, la location est en cours pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### • **Concession de services et de travaux pour la réhabilitation du Centre d'activités nouvelles de Dole en Pôle Universitaire**

Le contrat de concession a été approuvé par délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en décembre 2023 et signé en janvier 2024. La durée est de 20 ans. L'objet de la présente concession est de confier à un Concessionnaire, à ses risques et périls, une mission de financement, conception, réhabilitation et exploitation de l'actuel Centre d'Activités Nouvelles pour créer un pôle universitaire, soit :

- La réalisation et le financement des travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier d'environ 2600 m<sup>2</sup> composé d'un bâtiment à vocation de bureaux et d'un bâtiment relié au précédent composé actuellement d'ateliers pour des entreprises, et de tous locaux annexes nécessaires à son fonctionnement (locaux techniques, circulations, sanitaires, etc...)
- L'entretien et la maintenance de l'ensemble immobilier.
- L'exploitation de l'ensemble immobilier dans une vocation d'accueil d'étudiants.

### • **Mandat de travaux pour la création d'un groupe scolaire sur la Commune de Biarne**

Le projet est d'intégrer 3 classes supplémentaires et des espaces périscolaires et restauration. Le permis de construire a été obtenu et une première consultation pour les travaux a été lancée en 2024. Le projet a par la suite évolué à la fois dans son calendrier, avec un objectif de livraison pour la rentrée 2026, et dans l'organisation du pilotage de l'opération, ce qui fera l'objet d'un prochain avenant au conseil d'administration. Des subventions sont également attendues sur le projet, ce qui permettra de recalculer le coût net du projet. Les travaux sont prévus à compter de l'été 2025 pour une livraison à l'été 2026.

### • **Mandat de travaux pour la création groupe scolaire à Rochefort-sur-Nenon**

Les travaux ont pour objectifs :

- Mise en conformité PMR du R+1 de l'école existante par l'installation d'un ascenseur,
- Création de 3 classes supplémentaires,
- Création d'espaces périscolaires et restauration dans un bâtiment à réhabiliter.

Le permis de construire a été obtenu et la consultation pour les travaux est en cours de finalisation. Les travaux sont également prévus à compter de l'été 2025 pour une livraison à l'été 2026. Comme pour Biarne, le projet a évolué à la fois dans son calendrier et dans l'organisation du pilotage de l'opération, ce qui fera l'objet d'un prochain avenant au conseil d'administration. Des subventions sont également attendues sur le projet, ce qui permettra de recalculer le coût net du projet.

## PARTIE 4 : LE RAPPORT DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

### 1. Présentation des principaux risques et incertitudes

Néant.

### 2. Les contrôles internes

L'existence d'un contrôle analogue de la collectivité identique à celui exercé sur ses propres services. Dans le cadre du contrôle analogue, il a été créé un Comité technique (COTECH) de suivi d'activités.

### 3. Les contrôles externes en cours

Néant.

## CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'alinéa 14 de l'article L.1524-5 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport après la tenue d'un débat.